

Catalogue

Formations et Conseils

2024



Version du 1^{er} septembre 2023

R SAFETY TRAINING

R SAFETY TRAINING a été créée en 2015, pour apporter une réponse aux besoins exprimés par les aéroports français et internationaux, en s'appuyant sur :

- ▶ Les exigences liées aux évolutions réglementaires européennes (EASA) et françaises,
- ▶ La demande d'une professionnalisation et d'une meilleure harmonisation des dispositifs de formation interne,
- ▶ Les besoins croissants dans les domaines du management, de la communication et de la gestion des ressources humaines.

R SAFETY TRAINING propose une solution de formation et de conseil adaptée aux enjeux réglementaires et opérationnels actuels et aux spécificités de chaque entité aéroportuaire. Les actions s'orientent autour de 4 thèmes : Techniques et ingénierie de formation, Techniques aéroportuaires, Ressources Humaines et Gestion des conflits.

LES ENGAGEMENTS

- ▶ Des consultants et intervenants professionnels de la formation et du conseil dans le domaine de la sécurité aéroportuaire, qualifiés en conception de cours selon la méthodologie de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale.
- ▶ Des prestations conformes aux préconisations de l'OACI (Organisation de l'Aviation Civile Internationale) et s'inscrivant dans les exigences réglementaires de l'EASA pour répondre aux enjeux de professionnalisation, d'harmonisation et de traçabilité, gages de la performance individuelle et collective.



- ▶ L'étude et l'accompagnement de vos besoins spécifiques pour vous apporter une réponse adaptée, réactive et de qualité.
- ▶ Le suivi et l'accompagnement des actions réalisées jusqu'à l'autonomie de mise en œuvre.
- ▶ L'accueil et l'accompagnement personnalisés de toute personne en situation de handicap
- ▶ Un engagement RSE se traduisant par une feuille de route triennale.

QUELQUES UNES DE NOS RÉFÉRENCES

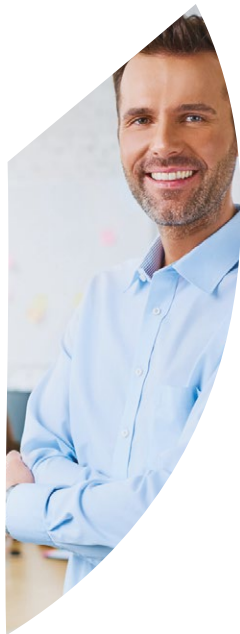
Aéroport d'Angoulême Cognac - Aéroport Agen-La Garenne - Aéroport Avignon Provence - Aéroport de Bordeaux Mérignac - Aéroport Brest Bretagne - Aéroport de Chambéry-Savoie Mont-Blanc - Aéroport de Deauville Normandie - Aéroport de Metz Nancy Lorraine - Aéroport de Montpellier Méditerranée - Aéroport de Nouméa La Tontouta - Aéroport La Rochelle Ile de Ré - Aéroport de Limoges - Aéroport de Luxembourg - Aéroport de Nîmes-Arles-Camargue-Cévennes - Aéroport de Poitiers Biard - Aéroport de Paris Vatry - Aéroport de La Réunion Roland-Garros - Aéroport de Rodez-Aveyron - Collectivité Territoriale de St Pierre et Miquelon - Aéroport St Pierre Pointe Blanche - Aéroport de Tarbes Lourdes Pyrénées - Centre Français de Formation des Pompiers d'Aéroport (C2FPA) - Ecole Régionale de Sécurité Incendie (ERSI) - Générale Industrielle de Protection Aviation (GIP) - HOP - Sécur'ice



R Safety Training est certifié selon le Référentiel National QUALIOPi relatif à la Qualité des actions concourant au développement des compétences. Cette certification permet d'être éligible au financement des OPCO.

Rejoignez-nous sur :





Sommaire

SOMMAIRE

L'OFFRE DE FORMATION 2024

Ingénierie de formation

- Instructeur en Aviation Civile (Formation Initiale) 6
- Instructeur en Aviation Civile (Maintien de Compétences annuel) 7
- Évaluateur de formations en Aviation Civile (Formation Initiale) 8
- Évaluateur de formations en Aviation Civile (Maintien de Compétences annuel) 9
- Responsable Formation SSLIA 10

Techniques aéroportuaires

- Agents de Prévention du Péril Animalier - Formation initiale 12
- Agents de Prévention du Péril Animalier - Maintien de compétences 13
- Instructeur en Prévention du Péril Animalier 14
- Référent en prévention du risque animalier - Formation initiale 15
- Référent en prévention du risque animalier - Maintien de compétences 16
- Identification des espèces animales 17
- Performances humaines et coordination des équipes 18
- Mise en oeuvre du Global Reporting Format (GRF) - Formation Initiale 19
- Mise en oeuvre du Global Reporting Format (GRF) - Maintien de compétences .. 20

Ressources Humaines

- Les fondamentaux du management d'équipe 22
- Responsable Formation 23
- Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences 24
- L'entretien professionnel 25

Gestion des conflits

- Manager les conflits dans un service aéroportuaire 28
- Améliorer son savoir être dans l'entreprise 29
- Sensibilisation aux risques de radicalisation dans l'entreprise 30

L'OFFRE DE CONSEIL 2024

Ingénierie de formation 32

Ressources Humaines 33

Gestion des conflits 35

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 36

BULLETIN D'INSCRIPTION 39





L'OFFRE DE FORMATION 2024

Ingénierie de formation





INSTRUCTEUR EN AVIATION CIVILE

Formation Initiale

La réglementation européenne demande aux exploitants d'aérodrome de faire appel à des instructeurs expérimentés pour la mise en œuvre du programme de formation des personnels évoluant dans l'environnement de l'aérodrome.

La formation initiale d'instructeur en aviation civile s'adresse à toute personne chargée de concevoir et animer des formations.

Elle permet d'acquérir l'ensemble des compétences méthodologiques, pédagogiques et de communication nécessaires pour réaliser de manière autonome tout type de formation (en présentiel ou à distance).



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ▶ Connaître et appliquer la méthodologie de conception de cours préconisée par l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI).
- ▶ Construire et mettre en œuvre les différents outils de conception et d'animation d'une action de formation.
- ▶ Développer et harmoniser les pratiques et les outils sur l'aéroport.

LE PROGRAMME

- ▶ Méthodologie de conception d'une formation.
- ▶ Mise en œuvre des étapes préalables à la réalisation :
 - Analyse de la demande,
 - Analyse de l'emploi,
 - Analyse de la population.
- ▶ Conception du programme de formation :
 - Identification des modules et hiérarchisation,
 - Rédaction des objectifs pédagogiques,
 - Définition des outils d'évaluation,
 - Définition des contenus.
- ▶ Conception des modules :
 - Choix des stratégies d'apprentissage, des méthodes pédagogiques et des supports,
 - Rédaction du guide d'animation.
- ▶ Production du matériel pédagogique :
 - Conception des supports de formation (documents écrits, diaporamas),
 - Tests et réajustements.
- ▶ Animation d'une séquence de formation :
 - Préparation et déroulement,
 - Ouverture et clôture d'un stage,
 - Règles de communication verbale et non-verbale,
 - Rôle et dynamique du groupe,
 - Gestion des situations difficiles.



DURÉE DE LA FORMATION

8 jours (56 heures) - Groupe de 2 à 4 personnes.



PUBLIC CIBLÉ - PRÉ-REQUIS

Personnels aéroportuaires nommés « instructeurs » dans le cadre de la certification européenne et chargés de concevoir et animer des actions de formation. Maîtrise des outils bureautiques niveau débutant (Word, Excel, Powerpoint).



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques et méthodologiques en groupe. exercices d'application individuels et collectifs. Mise en situation de conception d'un cours avec mise en œuvre de l'ensemble des étapes.

Évaluation des acquis : exercices d'application à la fin de chaque module et mise en situation pratique en fin de formation. Remise d'une attestation de formation.



ENCADREMENT DE LA FORMATION

Consultante en formation diplômée en ingénierie de formation et formée en tant que Concepteur de Cours par l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI).



CALENDRIER

Du 13 au 22 mars 2024 (Clermont-Ferrand)

Du 11 au 20 septembre 2024 (Clermont-Ferrand)

En intra sur votre aéroport : nous consulter.



COÛT PÉDAGOGIQUE STAGIAIRE

2600 € HT/stagiaire.



INSTRUCTEUR EN AVIATION CIVILE *Maintien de Compétences annuel*

La formation permet un contrôle des compétences des instructeurs et un maintien et développement des compétences de conception et d'animation pédagogique. Elle répond en ce sens à la réglementation européenne du 14 février 2014 qui exige des exploitants d'aérodrome un personnel qualifié qui dispose d'une formation continue qui lui assure une compétence constante. Depuis 2022, le maintien de compétences est exigé à une fréquence bisannuelle.



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ▶ Maintenir et renforcer les compétences relatives à la méthodologie de conception de cours préconisée par l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI).
- ▶ Perfectionner les outils de conception et d'animation d'une action de formation.
- ▶ Développer et harmoniser les pratiques et les outils sur l'aéroport.

LE PROGRAMME

- ▶ Méthodologie de conception d'une formation.
- ▶ Mise en œuvre des étapes préalables à la réalisation.
- ▶ Conception du programme de formation.
- ▶ Définition des objectifs pédagogiques.
- ▶ Choix et construction des outils d'évaluation.
- ▶ Construction du scénario pédagogique.
- ▶ Conception des modules.
- ▶ Production des matériels pédagogiques.
- ▶ Animation d'une séquence de formation.



DURÉE DE LA FORMATION

1 jour (7 heures) - Groupe de 6 stagiaires.



PUBLIC CIBLÉ - PRÉ-REQUIS

Personnels aéroportuaires nommés « instructeurs » dans le cadre de la certification européenne et ayant suivi la Formation Initiale.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques et méthodologiques, exercices d'application individuels et collectifs. Analyse et développement des outils mis en œuvre depuis la formation initiale.

Evaluation des acquis : exercices d'application à la fin de chaque module.



ENCADREMENT DE LA FORMATION

Consultante en formation diplômée en ingénierie de formation et formée en tant que Concepteur de Cours par l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI).



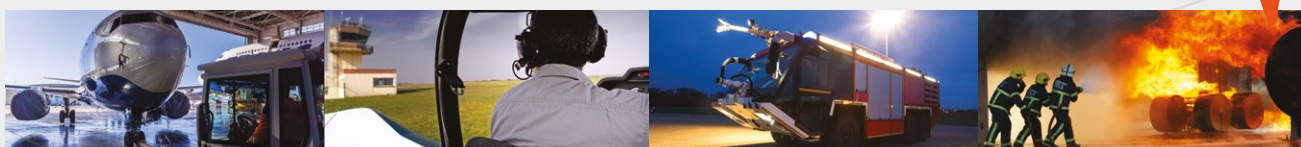
CALENDRIER

En inter : le 13 février 2024 (Clermont-Ferrand).
En intra sur votre aéroport : nous consulter.



COÛT PÉDAGOGIQUE STAGIAIRE

450€ HT/stagiaire.





ÉVALUATEUR DE FORMATIONS EN AVIATION CIVILE

Formation Initiale



La réglementation européenne demande aux exploitants d'aérodrome de faire appel à des évaluateurs expérimentés pour la mise en œuvre du programme de formation des personnels évoluant dans l'environnement de l'aérodrome.

La formation initiale d'évaluateur s'adresse à toute personne chargée d'évaluer les compétences acquises et les résultats d'une action de formation. Elle permet d'acquérir l'ensemble des compétences nécessaires pour mettre en place les méthodes et les outils de l'évaluation.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ▶ Connaître et appliquer la méthodologie d'évaluation de formation préconisée par l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI).
- ▶ Construire et mettre en œuvre les différents outils d'évaluation d'une action de formation.
- ▶ Développer et harmoniser les pratiques et les outils sur l'aéroport.

LE PROGRAMME

- ▶ Introduction :
 - Les différents types d'évaluation en formation,
 - L'évaluation au cœur du dispositif pédagogique,
 - Définition de l'évaluation,
 - Règles déontologiques,
 - Caractéristiques de la méthodologie OACI.
- ▶ Concevoir les outils d'évaluation des compétences :
 - Définir des objectifs de formation,
 - Différencier les temps de l'évaluation (pré-requis, atteinte des objectifs, post-formation),
 - Choisir des outils adaptés aux objectifs (questionnaire, études de cas, auto-évaluation, mises en situation...),
 - Formaliser les supports (outils et clés de notation),
 - Valider les outils.
- ▶ Conduire les évaluations :
 - Communiquer les consignes,
 - Prendre en compte les biais de jugement,
 - Communiquer les résultats en pratiquant l'écoute active,
 - Mesurer la satisfaction des stagiaires,
 - Améliorer le processus d'évaluation.



DURÉE DE LA FORMATION

3 jours (21 heures) - Groupe de 6 stagiaires.



PUBLIC CIBLÉ - PRÉ-REQUIS

Personnels aéroportuaires nommés « évaluateurs » dans le cadre de la certification européenne et responsables de l'évaluation de la compétence et des aptitudes des personnels.
Pas de pré-requis.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques et méthodologiques en groupe, exercices d'application individuels et collectifs.
Conception d'outils d'évaluation.
Évaluation des acquis : questionnaires à la fin de chaque module de formation.
Remise d'une attestation de formation.



ENCADREMENT DE LA FORMATION

Consultante en formation diplômée en ingénierie de formation et formée en tant que Concepteur de Cours par l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI).



CALENDRIER

En inter :
Du 25 au 27 mars 2024 (Clermont-Ferrand).
Du 23 au 25 septembre 2024 (Clermont-Ferrand).
En intra sur votre aéroport : nous consulter.



COÛT PÉDAGOGIQUE STAGIAIRE

975€ HT/stagiaire.



ÉVALUATEUR DE FORMATIONS EN AVIATION CIVILE *Maintien de Compétences annuel*

La formation permet un contrôle, un maintien et un développement des compétences relatives à l'évaluation des compétences acquises et des résultats d'une action de formation. Elle répond en ce sens à la réglementation européenne du 14 février 2014 qui exige des exploitants d'aérodrome un personnel qualifié qui dispose d'une formation continue qui lui assure une compétence constante. Depuis 2022, le maintien de compétences est exigé à une fréquence bisannuelle.



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ▶ Maintenir et renforcer les compétences relatives à la méthodologie d'évaluation de formation préconisée par l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI).
- ▶ Perfectionner les outils d'évaluation d'une action de formation.
- ▶ Développer et harmoniser les pratiques et les outils sur l'aéroport.

LE PROGRAMME

Les contenus seront adaptés aux besoins du stagiaire et porteront sur les thèmes dispensés lors de la formation initiale :

- ▶ Définition et objet de l'évaluation.
- ▶ Les différents types d'évaluation :
 - *Évaluation des acquis,*
 - *Évaluation de la satisfaction,*
 - *Évaluation de l'impact et du retour sur investissement.*
- ▶ Méthodologie d'évaluation des acquis :
 - *Définir des objectifs de formation,*
 - *Choisir des outils appropriés (questionnaire, étude de cas, mise en situation, simulation...),*
 - *Construire les outils et supports de notation,*
 - *Valider les outils,*
 - *Formaliser le guide d'instruction.*
- ▶ Conduite des évaluations :
 - *Communiquer les consignes,*
 - *Construction d'une méthode d'évaluation des acquis,*
 - *Prendre en compte les biais lors de la notation,*
 - *Effectuer la notation et analyser les difficultés,*
 - *Communiquer les résultats en mettant en œuvre l'écoute active,*
 - *Mesurer la satisfaction stagiaire,*
 - *Mettre en place une amélioration continue du processus d'évaluation.*



DURÉE DE LA FORMATION

1 jour (7 heures) - Groupe de 6 stagiaires.



PUBLIC CIBLÉ - PRÉ-REQUIS

Personnels aéroportuaires nommés « évaluateurs » dans le cadre de la certification européenne et ayant suivi la formation initiale.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques et méthodologiques, exercices d'application individuels et collectifs. Analyse et développement des outils mis en œuvre depuis la formation initiale.

Évaluation des acquis : questionnaire à la fin de la formation. Remise d'une attestation de formation.



ENCADREMENT DE LA FORMATION

Consultante en formation diplômée en ingénierie de formation et formée en tant que Concepteur de Cours par l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI).



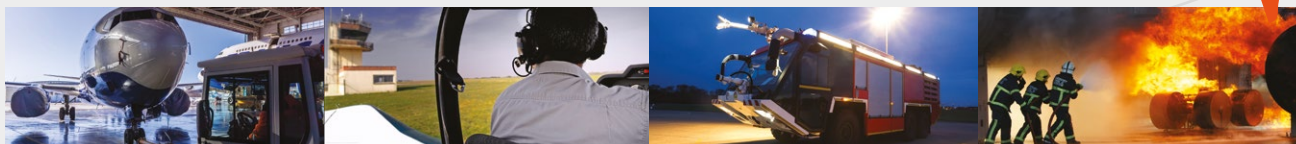
CALENDRIER

En inter : le 14 février 2024 (Clermont-Ferrand).
En intra sur votre aéroport : nous consulter.



COÛT PÉDAGOGIQUE STAGIAIRE

450€ HT/stagiaire.





RESPONSABLE FORMATION SSLIA

Les missions du Responsable Formation du Service de Sauvetage et de Lutte contre l'Incendie des Aéronefs (SSLIA) sont cruciales pour suivre et développer les compétences des agents chargés de la sécurité des passagers. La formation proposée permet d'acquérir les compétences nécessaires pour analyser les besoins de formation, optimiser l'achat et l'organisation des prestations et suivre l'activité, au regard des exigences réglementaires. Elle permet également de définir des outils collaboratifs pour créer une dynamique au sein de l'équipe.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ▶ Prendre en compte le cadre réglementaire applicable à la formation des personnels du SSLIA et les missions du responsable pédagogique.
- ▶ Préciser les besoins en formation et participer à la construction du plan de formation annuel.
- ▶ Sélectionner les prestataires de formation.
- ▶ Effectuer le suivi administratif, budgétaire et pédagogique de l'activité.
- ▶ Prendre en compte les activités de la cellule formation.
- ▶ Mettre en place des outils de suivi des performances du personnel SSLIA dans ses différents domaines de compétences (livret de formation individuel...) et correspondant aux exigences réglementaires.
- ▶ Animer une équipe pédagogique

LE PROGRAMME

- ▶ Introduction : Les missions du Responsable Pédagogique.
- ▶ Aspects réglementaires :
 - *Réglementation EASA et préconisations OACI,*
 - *Réglementation nationale liée à la formation professionnelle.*
- ▶ Construction du plan de formation :
 - *Analyse des besoins,*
 - *Elaboration du budget formation,*
 - *Recherche des prestataires et élaboration de cahiers des charges,*
 - *Financement des actions,*
 - *Communication auprès des personnels.*
- ▶ Mise en œuvre et suivi des actions de formation :
 - *Obligations et préconisations de gestion administrative des stages,*
 - *Dispositifs d'évaluation pédagogiques,*
 - *Gestion documentaire des supports de formation.*
- ▶ Organisation de la cellule formation et management d'une équipe pédagogique :
 - *Obligations légales et préconisations,*
 - *Les indicateurs de suivi d'activité,*
 - *Le suivi des performances du personnel SSLIA (livret de formation...),*
 - *Mesurer, développer et capitaliser les compétences de l'équipe,*
 - *Travailler en mode projet.*



DURÉE DE LA FORMATION

5 jours (35 heures). Groupe de 1 à 6 stagiaires.



PUBLIC CIBLÉ - PRÉ-REQUIS

Personnels SSLIA en charge de l'organisation et de la gestion de l'activité formation.
Pas de pré-requis.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques et méthodologiques,
Exercices d'application,
Exemples de documents,
Illustrations filmées,
Questionnaires d'évaluation formatifs.

Évaluation des acquis : Trois mises en application pratiques.
Remise d'une attestation de formation.



ENCADREMENT DE LA FORMATION

Nathalie PASSELAIGUE, Consultante en formation diplômée en ingénierie de formation et en tant que concepteur de cours OACI.
25 ans d'expérience professionnelle en tant que responsable pédagogique et de formation en entreprise.



CALENDRIER

En inter ou en intra sur votre aéroport : nous consulter.



COÛT PÉDAGOGIQUE STAGIAIRE

2300€ HT/stagiaire.





L'OFFRE DE FORMATION 2024

Techniques





AGENTS DE PREVENTION DU PÉRIL ANIMALIER - Formation Initiale



R Safety Training vous accompagne dans la mise en œuvre du programme de formation des agents de prévention du péril animalier en vous proposant une formule pédagogique vous offrant la souplesse des dispositifs modernes d'enseignement.

- Enseignement théorique en e-learning,
- Mise à disposition d'un instructeur qualifié pour l'enseignement pratique.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ▶ Prendre en compte les missions et les règles relatives au Service de Prévention du Péril Animalier (SPPA).
- ▶ Connaître les espèces animales, leur biologie et modes de vie ainsi que la réglementation qui les entoure.
- ▶ Définir des stratégies d'intervention préventives et actives.
- ▶ Mettre en œuvre les matériels d'intervention.
- ▶ Caractériser la structure d'un aéroport et les différents types d'aéronefs qui le fréquentent.

LE PROGRAMME

- ▶ Missions et réglementation du SPPA :
 - Cadre d'intervention du SPPA,
 - Prise et fin de service,
 - Surveillance de la piste.
- ▶ Connaissance des espèces animales :
 - Classement des espèces,
 - Espèces à l'origine des collisions,
 - Biologie des oiseaux et des mammifères,
 - Réglementation relative aux espèces,
 - Reconnaissance des animaux.
- ▶ Stratégies d'intervention :
 - Stratégies d'intervention préventives,
 - Stratégies d'intervention actives.
- ▶ Mise en œuvre des matériels :
 - Mise en œuvre des matériels (effarouchement, fusil de chasse, matériels de capture),
 - Traitement des situations d'impact.
- ▶ Connaissances aéronautiques générales (en option).



DURÉE DE LA FORMATION

- Formation théorique à distance : 25 h (modules PPA) + 8 h (modules aéronautiques en option).
- Formation pratique : 11 heures 30.
- Examen théorique et pratique : 2 h.



PUBLIC CIBLÉ - PRÉ-REQUIS

Personnels chargés de la prévention du péril animalier dans le cadre de leur formation initiale telle que définie par la réglementation.
Pas de pré-requis.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et méthodologiques en E-learning.
- Batteries de questionnaires d'entraînement à l'examen théorique.
- Exercices pratiques d'intervention et de reconnaissance.
- Mises en situation stratégiques (préventives et actives).

Epreuves de validation :

- Questionnaire mixte et mise en situation opérationnelle.
- Remise d'une attestation de formation.



ENCADREMENT DE LA FORMATION

- Consultante en formation formée en tant que concepteur de cours par l'OACI.
- Professionnel de la prévention du péril animalier sur aéroport et instructeur spécialisé.



CALENDRIER (FORMATION PRATIQUE)

En inter : nous consulter.

Sites de formation possibles : C2FPA Châteauroux, Aéroport d'Avignon.

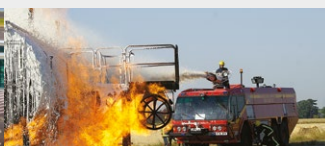
En intra sur votre aéroport : nous consulter.



COÛT PÉDAGOGIQUE STAGIAIRE

1800€ HT / stagiaire.

Ce tarif comprend le coût pédagogique (formations théorique et pratique et épreuves de validation) ainsi que l'hébergement, la restauration et le transport local durant le temps de la formation pratique.





AGENTS DE PRÉVENTION DU PÉRIL ANIMALIER - Maintenance de compétences

R Safety Training vous accompagne dans la mise en œuvre du programme de formation des agents de prévention du péril animalier en vous proposant une formule pédagogique répondant aux spécificités de votre organisation et en vous offrant la souplesse des dispositifs modernes d'enseignement.



OBJECTIFS DE LA FORMATION

Entretien et développer les compétences en prévention du péril animalier :

- ▶ Préciser les missions du Service de Prévention du Péril Animalier (SPPA),
- ▶ Caractériser des espèces animales,
- ▶ Etablir des stratégies d'intervention préventives et actives,
- ▶ Mettre en œuvre les matériels d'intervention,
- ▶ Entretien des connaissances aéronautiques.

LE PROGRAMME

- ▶ Missions et réglementation du SPPA :
 - Cadre d'intervention du SPPA,
 - Prise et fin de service,
 - Surveillance de la piste.
- ▶ Connaissance des espèces animales :
 - Classement des espèces,
 - Espèces à l'origine des collisions,
 - Biologie des oiseaux et des mammifères,
 - Réglementation relative aux espèces,
 - Reconnaissance des animaux.
- ▶ Stratégies d'intervention :
 - Stratégies d'intervention préventives,
 - Stratégies d'intervention actives.
- ▶ Mise en œuvre des matériels :
 - Mise en œuvre des matériels (effarouchement, fusil de chasse, matériels de capture),
 - Traitement des situations d'impact.
- ▶ Connaissances aéronautiques générales (en option).



DURÉE DE LA FORMATION

Durée estimée entre 25 et 45 heures annuelles, selon les besoins du client. Programme entièrement adapté aux besoins du client (durée, contenus, évaluations, supports).



PUBLIC CIBLÉ - PRÉ-REQUIS

Agents de prévention du péril animalier dans le cadre de leur maintien de compétences théorique tel que défini par les réglementations européenne et française.
Pas de pré-requis.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Formation en E-learning accessible 24/7 Cours accessibles sur PC, tablettes et smartphones.

Apports théoriques et méthodologiques.
exercices d'application et de réflexion.

Evaluation des acquis : questionnaires d'évaluation formatifs au terme de chaque cours et questionnaires certificatifs au terme de chaque module.



ENCADREMENT DE LA FORMATION

Consultante en formation formée Concepteur de Cours par l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI).
Consultant en formation Prévention du Péril Animalier.



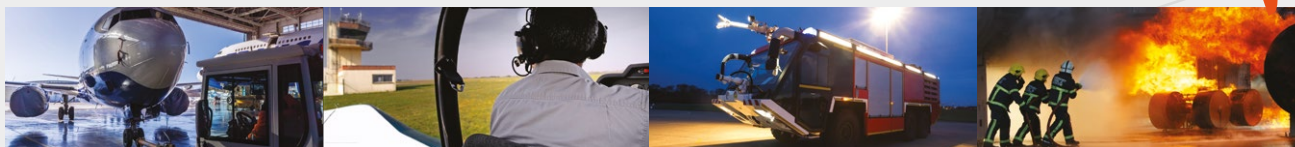
CALENDRIER

Abonnement annuel.



COÛT PÉDAGOGIQUE STAGIAIRE

145€ HT/stagiaire.





Certificat d'instructeur EN PREVENTION DU PERIL ANIMALIER

Le certificat Instructeur en Prévention du Péril Animalier est réalisé dans le respect des normes et recommandations techniques et pédagogiques de l'OACI. Cette formation permet aux Instructeurs d'acquérir les connaissances nécessaires pour concevoir le programme de formation des Agents de Prévention du Péril Animalier, créer les supports de la formation théorique et pratique et dispenser les cours.



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ▶ Concevoir un programme de formation à l'attention des Agents de Prévention du Péril Animalier.
- ▶ Concevoir des modules de formation dans le respect des normes réglementaires, techniques et méthodologiques.
- ▶ Mettre en œuvre les phases théoriques et pratiques de la formation des agents PPA.

LE PROGRAMME

- ▶ Introduction :
 - Les enjeux de la prévention du péril animalier sur les aéroports,
 - Missions du SPPA,
 - Organisation générale du service.
- ▶ Programme de formation des Agents PPA :
 - Exemple d'un modèle de formation adapté à la méthodologie de conception de cours préconisée par l'OACI.
- ▶ Evaluation et suivi du risque animalier sur les aéroports :
 - Règlementation, rôle et responsabilités des acteurs,
 - Méthodologie de recueil des informations,
 - Définition des espèces à risque, évaluation du niveau de risque et cartographie du risque par espèce,
 - Cartographie des milieux attractifs (aérodrome et milieux voisins),
 - Traçabilité.
- ▶ Mise en œuvre des mesures passives :
 - Les sources d'attraction sur l'aéroport et les terrains voisins,
 - Stratégies d'aménagement en zone aéroportuaire (ZA).
- ▶ Mise en œuvre des mesures actives :
 - Définition et aspects réglementaires,
 - Stratégies d'intervention,
 - Mise en œuvre et entretien des matériels d'intervention,
 - Aménagement d'une zone d'exercices pédagogiques,
 - Points de vigilance lors des enseignements.
- ▶ Contrôles et audits.
- ▶ Examen de validation : mise en situation de conception et animation d'un cours dans le domaine de la Prévention du Péril Animalier.



DURÉE DE LA FORMATION

5 jours (35 heures) - Groupe de 3 à 6 personnes.



PUBLIC CIBLÉ - PRÉ-REQUIS

Personnels aéroportuares nommés « instructeurs » dans le cadre de la certification européenne et chargés de concevoir et animer la formation des Agents de Prévention du Péril Animalier. Maîtrise du logiciel Powerpoint niveau débutant.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques et méthodologiques en groupe. • Présentation d'un exemple de programme de formation conforme aux exigences de l'OACI et de l'EASA. • Mise en situation de conception et d'animation d'un cours. • Présentation de la méthodologie d'évaluation du risque animalier et d'exemples documentés. • Mises en situation opérationnelles. • Réflexion autour de l'aménagement d'une zone d'exercices.

Évaluation des acquis : questionnaire mixte et mise en situation. Remise d'une attestation de formation.



ENCADREMENT DE LA FORMATION

Consultante en formation formée en tant que concepteur de cours par l'OACI. Professionnel de la prévention du péril animalier sur aéroport qualifié Instructeur en Prévention du Péril Animalier.



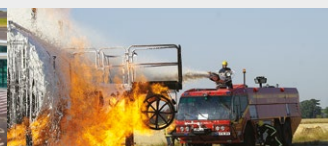
CALENDRIER

En intra ou inter sur votre aéroport : nous consulter.



COÛT PÉDAGOGIQUE STAGIAIRE

2500€ HT/stagiaire.





REFERENT EN PREVENTION DU RISQUE ANIMALIER

Formation Initiale

Le référent en prévention du risque animalier accompagne le développement des activités de prévention et de gestion du risque sur la plateforme. La formation proposée permettra aux référents de coordonner les activités relatives au risque animalier conformément aux dispositions réglementaires et d'accompagner les personnels dans le développement de leurs compétences.



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ▶ Prendre en compte la réglementation applicable à la prévention du risque animalier.
- ▶ Elaborer et mettre en œuvre le programme de prévention du risque animalier.
- ▶ Organiser et coordonner l'activité du service.
- ▶ Evaluer la conformité de fonctionnement de son service.
- ▶ Sensibiliser et accompagner les agents dans le développement de leurs compétences.

LE PROGRAMME

- ▶ Réglementation nationale et européenne applicable à la prévention du risque animalier.
- ▶ Le programme de prévention du risque animalier :
 - *Mesure du niveau de risque,*
 - *Analyse de l'origine du risque,*
 - *Programme d'actions,*
 - *Mise en œuvre et suivi des mesures d'atténuation.*
- ▶ Organisation du service :
 - *Vocation du service de prévention du risque animalier,*
 - *Missions et responsabilités des différents acteurs,*
 - *Moyens humains et matériels,*
 - *Fonctionnement du service,*
 - *Rédaction des consignes d'intervention,*
 - *Evaluation de la conformité du service.*
- ▶ Pilotage de l'activité de prévention du risque animalier :
 - *Identifier ses missions et planifier son activité de référent,*
 - *Accompagner les mesures de biodiversité,*
 - *Identifier les objectifs et les suivre,*
 - *Optimiser sa communication pour mieux sensibiliser les acteurs.*
- ▶ Formation et accompagnement des agents :
 - *Identification des besoins,*
 - *Construction de référentiels de compétences,*
 - *Elaboration et suivi d'un plan de formation,*
 - *Evaluation des compétences.*



DURÉE DE LA FORMATION

3 jours (21 heures) – Groupe de 3 à 6 stagiaires.



PUBLIC CIBLÉ - PRÉ-REQUIS

Personnels aéroportuaires assurant les fonctions de référent en prévention du risque animalier.
Pas de pré-requis.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques, méthodologiques, techniques et réglementaires.
Exercices de réflexion et d'analyse de pratique.
Exercices d'application individuels et collectifs.
Présentation d'une boîte à outils (documents types).
Evaluation des acquis : Questionnaires et mise en application pratique.
Remise d'une attestation de formation



ENCADREMENT DE LA FORMATION

Professionnel en management de la prévention du péril animalier sur aéroport.



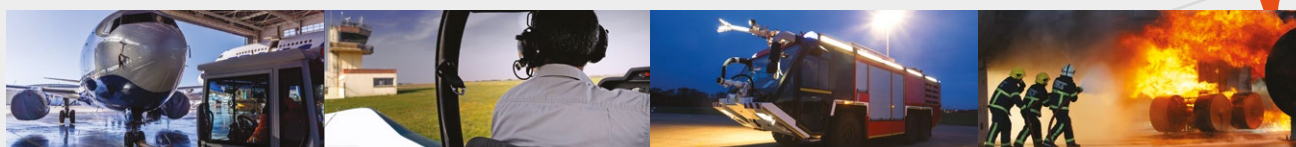
CALENDRIER

En inter : du 3 au 5 septembre 2024 (Clermont-Ferrand).
En intra sur votre aéroport : nous consulter.



COÛT PÉDAGOGIQUE STAGIAIRE

1650€ HT/stagiaire.





REFERENT EN PREVENTION DU RISQUE ANIMALIER

Maintien de Compétences

Le référent en prévention du risque animalier accompagne le développement des activités de prévention et de gestion du risque sur la plateforme. La formation proposée permettra aux référents de maintenir et développer leurs compétences dans le but de coordonner les activités relatives au risque animalier conformément aux dispositions réglementaires et d'accompagner les personnels dans le développement de leurs compétences.



OBJECTIFS DE LA FORMATION

Maintenir et renforcer les compétences liées à la coordination du service de prévention du risque animalier :

- ▶ Elaborer et mettre en œuvre le programme de prévention du risque animalier,
- ▶ Sensibiliser et former les équipes aux activités de prévention et de gestion du risque animalier,
- ▶ Prendre en compte les évolutions réglementaires et technologiques.

LE PROGRAMME

- ▶ Actualités réglementaires nationales et européennes en matière de prévention du risque animalier.
- ▶ Le programme de prévention du risque animalier :
 - *Etat des lieux et échanges de pratiques autour des 4 phases du programme (mesure du niveau de risque, analyse de l'origine du risque, programme d'actions, mise en œuvre et suivi des mesures d'atténuation),*
 - *Mise en évidence des points sensibles et analyses des réponses apportées.*
- ▶ Actualités technologiques et de biodiversité.
- ▶ Sensibilisation et formation des équipes :
 - *Organisation et coordination de l'activité,*
 - *Conception d'un programme de formation à destination des agents,*
 - *Identification des besoins, évaluer et suivre les compétences,*
 - *Conception d'une séquence pédagogique dynamique et ludique.*



DURÉE DE LA FORMATION

2 jours (14 heures) – Groupe de 2 à 6 personnes



PUBLIC CIBLÉ - PRÉ-REQUIS

Personnels aéroportuaires assurant les fonctions de référent en prévention du risque animalier.

Pré-requis : Avoir suivi la formation initiale de Référent en Prévention du Risque Animalier.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques, méthodologiques, techniques et réglementaires.

Echanges de pratiques.

Etudes de cas.

Exercices pratiques d'application.

Évaluation des acquis : Questionnaire à la fin de chaque module.

Remise d'une attestation de formation



ENCADREMENT DE LA FORMATION

Professionnel en management de la prévention du péril animalier sur aéroport.



CALENDRIER

En inter : du 3 au 4 avril 2024 (Clermont-Ferrand).

En intra sur votre aéroport : nous consulter.



COÛT PÉDAGOGIQUE STAGIAIRE

1100€ HT/stagiaire.





IDENTIFICATION DES ESPECES ANIMALES

L'identification des espèces animales fréquentant la plateforme aéroportuaire est cruciale pour l'évaluation et la gestion du risque animalier. La formation proposée permettra aux personnels de prévention du risque animalier de développer les compétences liées à l'identification des espèces et de définir les actions préventives et actives appropriées aux situations rencontrées.



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ▶ Prendre en compte les animaux qui fréquentent la plateforme.
- ▶ Distinguer les espèces chassables, nuisibles et protégées et la réglementation qui les entoure.
- ▶ Utiliser les guides et matériels de reconnaissance.
- ▶ Identifier les espèces présentes sur la plateforme à partir de leurs caractéristiques morphologiques et comportementales et des indices de présence.
- ▶ Définir des actions préventives et actives d'intervention en fonction de l'espèce identifiée.

LE PROGRAMME

- ▶ Prise en compte des animaux présents sur la plateforme des stagiaires.
- ▶ Réglementation relative aux espèces chassables, nuisibles et protégées.
- ▶ Utilisation des guides de reconnaissance.
- ▶ Utilisation des matériels d'observation.
- ▶ Caractéristiques morphologiques et comportementales des espèces présentes sur la plateforme des stagiaires.
- ▶ Identification des différentes espèces.
- ▶ Moyens d'intervention mobilisables en fonction des espèces identifiées.



DURÉE DE LA FORMATION

2 jours (14 heures) - Groupe de 3 à 8 stagiaires.



PUBLIC CIBLÉ - PRÉ-REQUIS

Personnels aéroportuaire assurant les fonctions de prévention du risque animalier sur l'aéroport.
Pas de pré-requis



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques, techniques et réglementaires.
Illustrations filmées.
Etudes de cas et exercices pratiques d'application.
Prise en compte des animaux présents sur la plateforme du stagiaire.
Evaluation des acquis : Questionnaire à la fin de chaque module de formation
Remise d'une attestation de formation.



ENCADREMENT DE LA FORMATION

Professionnel en management de la prévention du péril animalier sur aéroport.



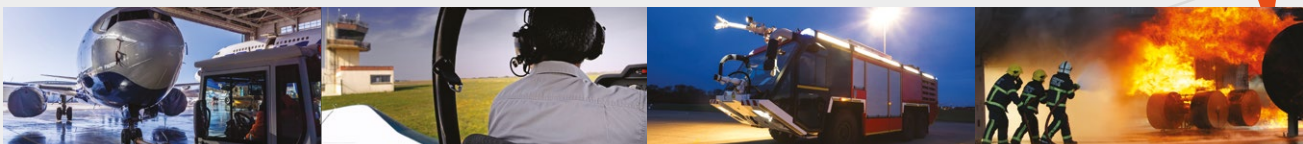
CALENDRIER

En inter : du 5 au 6 avril 2024 (Clermont-Ferrand).
En intra sur votre aéroport : nous consulter.



COÛT PÉDAGOGIQUE STAGIAIRE

1100€ HT/stagiaire.





PERFORMANCES HUMAINES ET COORDINATION DES ÉQUIPES



La réglementation européenne prévoit que le programme de formation du personnel de sauvetage et de lutte contre l'incendie comprenne une formation relative aux performances humaines y compris la coordination des équipes (AMC/GM du 27 février 2014, page 157 « Training of Rescue and Firefighting Personnel »). La formation proposée s'adresse à l'ensemble des personnels des SSLIA. Elle permet d'acquérir l'ensemble des compétences nécessaires pour prendre en compte les différents facteurs qui influencent la performance humaine et mettre en place des mesures d'amélioration.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ▶ Identifier les effets associés aux performances humaines.
- ▶ Prendre en compte les différents facteurs qui influencent les performances humaines.
- ▶ Identifier des points sensibles et mettre en œuvre des actions d'amélioration appropriées.

LE PROGRAMME

- ▶ Introduction à la performance humaine :
 - Historique,
 - Définition, objectifs, principaux concepts,
 - Cadre d'intervention et limites,
 - Présentation du modèle SHELL et du schéma de Reason.
- ▶ Identification des facteurs liés à la performance humaine :
 - Liés à l'individu (physiques, physiologiques, psychologiques, psychosociaux),
 - Liés aux interactions,
 - Spécificités de la coordination des équipes en situation dynamique et collaborative.
- ▶ Améliorer la performance humaine :
 - Méthode d'identification et d'évaluation des risques,
 - Mise en place d'actions d'amélioration.



DURÉE DE LA FORMATION

2 jours (14 heures) - Groupe de 6 à 8 stagiaires.



PUBLIC CIBLÉ - PRÉ-REQUIS

Personnels SSLIA (pompiers d'aérodrome, chefs de manœuvre, responsable SSLIA) entrant dans le champ des obligations réglementaires européennes.
Pas de pré-requis.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques et méthodologiques en groupe. Echanges, retours d'expériences. Prise en compte des études réalisées dans le domaine de la performance humaine. exercices d'application collectifs (élaboration d'une matrice des dangers du SSLIA, cotation des risques et proposition d'actions d'amélioration).

Evaluation des acquis : questionnaire à la fin de chaque module de formation.
Remise d'une attestation de formation.



ENCADREMENT DE LA FORMATION

Consultante en formation diplômée en psychologie sociale et cognitive et possédant une expérience dans le domaine de la formation en sécurité aéroportuaire.



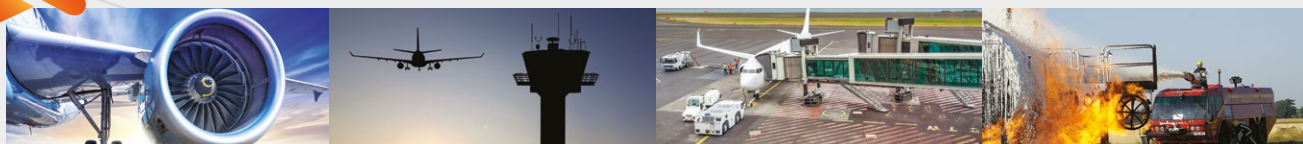
CALENDRIER

En inter ou en intra sur votre aéroport : nous consulter.



COÛT PÉDAGOGIQUE STAGIAIRE

650€ HT/stagiaire.





MISE EN OEUVRE DU GLOBAL REPORTING FORMAT (GRF)

Formation initiale

La méthodologie GRF, mise au point par l'OACI, permet d'harmoniser l'évaluation et la communication des conditions de surface des pistes. Cette méthodologie est applicable à l'échelle européenne depuis le 12 août 2021 et à l'échelle mondiale depuis le 5 novembre 2021.

La formation, entièrement proposée à distance et en E-learning, permettra aux personnels d'exploitation aéroportuaire d'appliquer la méthodologie et les outils du GRF.



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ▶ Définir le cadre réglementaire et les objectifs du GRF.
- ▶ Caractériser les types de contaminants et leur mesure.
- ▶ Mettre en œuvre les outils du GRF (RCAM, RWYCC et RCR).
- ▶ Distinguer les communications aéronautiques liées au GRF.

LE PROGRAMME

- ▶ Objectifs et contexte du GRF.
- ▶ Réglementation applicable.
- ▶ Classification et caractéristiques des contaminants.
- ▶ Les mesures (profondeur, étendue, frottement).
- ▶ L'entretien de la piste et des chaussées.
- ▶ La méthodologie d'évaluation de l'état des pistes (GRF).
- ▶ Mise en œuvre de la Runway Condition Assessment Matrix (RCAM).
- ▶ Définition du Runway Condition Code (RWYCC).
- ▶ Etablissement du Runway Condition Report (RCR).
- ▶ Les communications aéronautiques liées au GRF.



DURÉE DE LA FORMATION

Durée estimée de 5 heures.
Formation accessible 24h sur 24 via la plateforme de e-learning.



PUBLIC CIBLÉ - PRÉ-REQUIS

Personnels d'exploitation aéroportuaire en charge de l'évaluation de l'état de surface des pistes.
Pas de pré-requis.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques et méthodologiques.
Illustrations filmées.
Exercices d'application.
Supports documentaires liés à l'utilisation du GRF,
Evaluation des acquis : questionnaires d'évaluation au terme de la formation (20 questions).
Remise d'une attestation de formation.



ENCADREMENT DE LA FORMATION

Consultante en formation dans le domaine de la sécurité aéroportuaire.



CALENDRIER

Abonnement pour une durée de 1 mois.



COÛT PÉDAGOGIQUE STAGIAIRE

145€ HT/stagiaire.



MISE EN OEUVRE DU GLOBAL REPORTING FORMAT (GRF)

Maintien de compétences



La méthodologie GRF, mise au point par l'OACI, permet d'harmoniser l'évaluation et la communication des conditions de surface des pistes. Cette méthodologie est applicable à l'échelle européenne depuis le 12 août 2021 et à l'échelle mondiale depuis le 5 novembre 2021.

La formation, entièrement proposée à distance et en E-learning, permettra aux personnels d'exploitation aéroportuaire de développer et maintenir leurs compétences dans l'application de la méthodologie et des outils du GRF.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Maintenir et perfectionner les compétences liées à la mise en œuvre du GRF :

- ▶ Actualiser le cadre réglementaire,
- ▶ Prendre en compte l'évolution des outils disponibles,
- ▶ Prendre en compte les retours d'expérience pour faire évoluer ses pratiques.

LE PROGRAMME

- ▶ Objectifs, contexte du GRF et réglementation applicable.
- ▶ Les contaminants et leur mesure :
 - Définition et classification,
 - Impact de l'évaluation de l'état de surface des pistes sur les performances des aéronefs,
 - Réalisation des mesures,
 - Description des états de surface.
- ▶ Les outils du GRF :
 - La matrice RCAM (Runway Condition Assessment Matrix),
 - Le Runway Condition Code (RWYCC),
 - Le Runway Condition Report (RCR),
 - Transmission du RCR.
- ▶ Mesures d'inspection des pistes :
 - Mesures préparatoires,
 - Réalisation des inspections.



DURÉE DE LA FORMATION

3 heures 30 estimées.
Formation accessible 24h sur 24 via la plateforme de e-learning : <https://r-safety-training.dokeoslms.com>.



PUBLIC CIBLÉ - PRÉ-REQUIS

Personnels d'exploitation aéroportuaire en charge de l'évaluation de l'état de surface des pistes.
Pré-requis : avoir suivi la formation initiale.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques et méthodologiques.
Illustrations filmées.
exercices d'application.
Supports documentaires liés à l'utilisation du GRF.
Questionnaires d'évaluation formatifs.
Evaluation des acquis : questionnaire d'évaluation au terme de la formation (15 questions).
Remise d'une attestation de formation.



ENCADREMENT DE LA FORMATION

Consultante en formation dans le domaine de la sécurité aéroportuaire.



CALENDRIER

Abonnement à la plateforme pour une durée de 1 mois.



COÛT PÉDAGOGIQUE STAGIAIRE

130€ HT/stagiaire.





L'OFFRE DE FORMATION 2024

Ressources Humaines





LES FONDAMENTAUX DU MANAGEMENT D'ÉQUIPE



L'évolution des organisations de travail implique un nécessaire changement des modes de management pour développer des qualités humaines et s'adapter aux attentes des salariés. La formation proposée permet au manager d'optimiser son positionnement, ses outils et ses modes de communication pour répondre aux nouveaux enjeux de l'entreprise.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ▶ Mettre en œuvre les méthodes et les outils pour animer son équipe au quotidien;
- ▶ Identifier son style de management et savoir se positionner.
- ▶ Accompagner l'évolution des compétences de son équipe.
- ▶ Renforcer sa communication verbale et non verbale, individuelle et collective.

LE PROGRAMME

- ▶ Se positionner en tant que manager :
 - Diagnostiquer son style de leadership,
 - Organiser son activité selon les 4 temps du management.
- ▶ Structurer l'activité :
 - Les différentes organisations de travail,
 - Définitions de fonctions, référentiels compétences et tableaux de bord.
- ▶ Définir des objectifs de performance, suivre et évaluer les performances.
- ▶ Motiver les collaborateurs :
 - Définir de nouvelles sources de motivation,
 - Le plan et l'entretien de motivation.
- ▶ Déléguer sans difficulté.
- ▶ Optimiser sa communication :
 - Renforcer sa communication et son assertivité,
 - Conduire un entretien en pratiquant l'écoute active,
 - Communiquer avec des personnes difficiles.
- ▶ Gérer des conflits :
 - La naissance, l'évolution et les conséquences du conflit,
 - Les processus psychologiques en jeu,
 - Les modes de résolution internes/externes.



DURÉE DE LA FORMATION

5 jours (35 heures) - Groupe de 4 à 6 stagiaires.



PUBLIC CIBLÉ - PRÉ-REQUIS

Cadres managers d'équipe possédant une expérience professionnelle d'au moins un an en tant que manager d'équipe ou diplôme de management de niveau III. Pas de pré-requis.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques et méthodologiques.
Exercices d'application et de réflexion.
Tests de positionnement, analyse des pratiques.
Remise d'outils types (gestion des priorités, référentiels de compétences, tableau de bord...).

Mises en situation de communication filmées.

Évaluation des acquis : questionnaire à la fin de chaque module de formation.

Remise d'une attestation de formation.



ENCADREMENT DE LA FORMATION

Consultante en formation titulaire d'un titre de Psychologue et d'un Mastère Spécialisé en Management Européen des Ressources Humaines et possédant une expérience professionnelle en tant que manager d'équipes dans le domaine de la sécurité aéroportuaire.



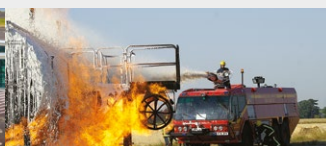
CALENDRIER

En Inter ou en Intra sur votre aéroport : nous consulter.



COÛT PÉDAGOGIQUE STAGIAIRE

2300€ HT/ stagiaire.





RESPONSABLE FORMATION

Le Responsable Formation identifie les axes de formation à développer en fonction des orientations stratégiques de l'entreprise, précise les besoins de formation et élabore le plan de formation. Dans le cadre de la gestion du plan de formation, il rédige des cahiers des charges, recherche les prestataires de formation, participe à l'accueil et au suivi pédagogique des stages et en évalue les résultats. Il effectue également le suivi budgétaire et administratif de l'activité et il anime l'équipe pédagogique. La formation de responsable pédagogique permet d'acquérir l'ensemble des compétences règlementaires, méthodologiques, de coordination et d'animation nécessaires pour mener à bien ces différentes missions.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ▶ Situer la fonction du responsable formation ainsi que son environnement interne et externe.
- ▶ Intégrer la réglementation du 5/03/2014 (formation professionnelle, emploi et démocratie sociale).
- ▶ Définir la politique de formation de l'entreprise.
- ▶ Construire, mettre en œuvre et suivre le plan de formation.
- ▶ Évaluer les actions de formation et adapter la politique formation.
- ▶ Animer une équipe pédagogique.

LE PROGRAMME

- ▶ L'environnement et la réglementation de la formation professionnelle continue.
- ▶ Définition de la politique de formation de l'entreprise.
- ▶ L'analyse des besoins et des projets.
- ▶ L'élaboration, la communication et le suivi du plan de formation.
- ▶ Mise en œuvre du plan :
 - Rédaction des cahiers des charges,
 - Sélection des prestataires,
 - Gestion administrative et pédagogique des stages.
- ▶ Évaluation des actions de formation :
 - Évaluation de la satisfaction,
 - Bilan de fin de formation,
 - L'évaluation dans l'emploi,
 - L'impact de la formation sur les résultats.
- ▶ Adaptation du management aux spécificités d'une équipe pédagogique.



DURÉE DE LA FORMATION

5 jours (35 heures) - Groupe de 6 stagiaires.



PUBLIC CIBLÉ - PRÉ-REQUIS

Responsable formation ou chef de service ayant en charge l'établissement et la mise en œuvre du plan de formation. Pas de pré-requis.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques et méthodologiques en groupe. Point sur la réglementation de la formation continue. exercices d'application individuels et collectifs. Construction d'un plan de formation et d'un cahier des charges. Élaboration d'un plan d'évaluation dans l'emploi. **Évaluation des acquis** : questionnaire à la fin de chaque module de formation. Remise d'une attestation de formation.



ENCADREMENT DE LA FORMATION

Consultante en formation diplômée en ingénierie de formation et possédant une expérience professionnelle en tant que responsable formation en entreprise.



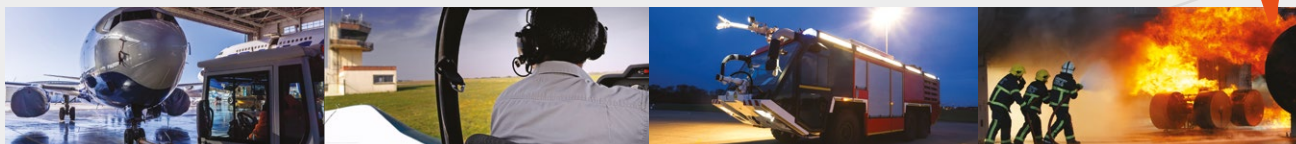
CALENDRIER

En Inter ou en Intra sur votre aéroport : nous consulter.



COÛT PÉDAGOGIQUE STAGIAIRE

2300€ HT/ stagiaire.





GESTION PRÉVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES

La réglementation européenne place la question de l'évaluation et de la gestion des compétences au cœur de la certification. La Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) apporte une réponse globale et complète et consiste à :

- Effectuer une analyse des emplois, des compétences et des ressources,
- Identifier les évolutions stratégiques,
- Mettre en œuvre une politique de développement des ressources humaines adaptée.

La formation proposée permet de comprendre les objectifs et les enjeux de la GPEC, de mettre en œuvre les étapes de la démarche, de construire les outils appropriés et de concevoir un plan adapté d'actions ressources humaines.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ▶ Identifier les objectifs et enjeux de la GPEC.
- ▶ Piloter une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences et mettre en place les différentes étapes.
- ▶ S'approprier les outils de la GPEC.
- ▶ Faire le lien entre la GPEC et la politique Ressources Humaines.
- ▶ Faire vivre le dispositif.

LE PROGRAMME

- ▶ Définition, objectifs et enjeux de la GPEC.
- ▶ Définition des principaux concepts : emploi, poste, compétence, performance...
- ▶ Retours d'expériences et points de vigilance.
- ▶ Les principales étapes de la démarche.
- ▶ Les outils d'analyse des besoins et des ressources : cartographie des emplois, fiches de poste, référentiels de compétences...
- ▶ Identifier l'évolution des besoins et des ressources.
- ▶ Mise en lien avec la stratégie de développement de l'entreprise et élaboration de la politique RH.
- ▶ Le rôle des entretiens d'évaluation/entretiens professionnels.
- ▶ L'évaluation des compétences : contexte national, présentation et construction d'outils d'évaluation, validation interne/externe, management des compétences.
- ▶ Suivi du dispositif.



DURÉE DE LA FORMATION

3 jours (21 heures) – Groupe de 6 stagiaires.



PUBLIC CIBLÉ - PRÉ-REQUIS

Personnels de la fonction Ressources Humaines, managers, partenaires sociaux impliqués dans la mise en œuvre d'une GPEC.
Pas de pré-requis.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques et méthodologiques en groupe, exercices d'application individuels et collectifs. Analyse des outils existants et remise d'une base de données « outils ».

Évaluation des acquis : questionnaire à la fin de chaque module de formation.
Remise d'une attestation de formation.



ENCADREMENT DE LA FORMATION

Consultante en ressources humaines diplômée en management des ressources humaines et possédant une expérience professionnelle dans la mise en place des dispositifs de GPEC.



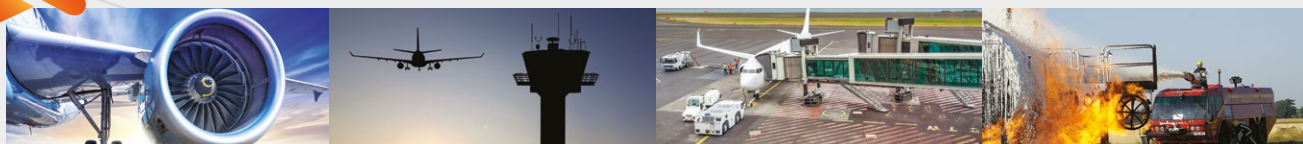
CALENDRIER

En Inter ou en Intra sur votre aéroport : nous consulter.



COÛT PÉDAGOGIQUE STAGIAIRE

975€ HT / stagiaire.





L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

L'entretien professionnel est obligatoire à minima tous les 2 ans dans le cadre de la Loi du 5 mars 2014 (Loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale). Il représente la pierre angulaire d'une démarche compétence en faisant le lien entre les besoins et ressources actuels et futurs. Il a également pour vocation de rendre les collaborateurs acteurs de leur évolution professionnelle.

La formation permet de préparer et conduire l'entretien professionnel afin d'accompagner les collaborateurs dans l'élaboration d'un projet professionnel, en prenant en compte les enjeux de l'entreprise, les compétences présentes et à développer et les dispositifs de formation professionnelle existants.



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ▶ Intégrer les obligations réglementaires liées à la Loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale.
- ▶ Identifier les objectifs et les enjeux de l'entretien professionnel et les différents acteurs.
- ▶ Piloter la mise en place et le suivi des entretiens professionnels.
- ▶ Construire un outil adapté à la conduite de l'entretien.
- ▶ Conduire l'entretien professionnel.

LE PROGRAMME

- ▶ Objectifs et enjeux de l'entretien professionnel.
- ▶ Cadre réglementaire de la formation continue tout au long de la vie.
- ▶ Différences entre l'entretien d'évaluation et l'entretien professionnel.
- ▶ Accompagner l'orientation professionnelle :
 - *Les besoins en compétences, les motivations, les intérêts, le projet de vie...*
 - *Identifier les différents dispositifs formation,*
 - *Le passeport individuel.*
- ▶ Préparer l'entretien professionnel :
 - *Les différentes étapes,*
 - *Préparation du manager et du collaborateur,*
 - *Formalisation de guides supports.*
- ▶ Conduire l'entretien professionnel :
 - *Valoriser l'entretien,*
 - *Adapter la communication verbale et non-verbale,*
 - *Définir un objectif commun.*
- ▶ Effectuer une synthèse des entretiens et mettre en place un plan d'action.



DURÉE DE LA FORMATION

2 jours (14 heures) - Groupe de 6 stagiaires.



PUBLIC CIBLÉ - PRÉ-REQUIS

Managers amenés à conduire des entretiens professionnels.
Personnels de la fonction Ressources Humaines chargés de la mise en place de la démarche.
Pas de pré-requis.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques et méthodologiques en groupe.
exercices d'application individuels et collectifs.
Analyse des outils existants et remise d'outils et guides d'entretiens.

Mises en situation.

Évaluation des acquis : questionnaire à la fin de chaque module de formation.

Remise d'une attestation de formation.



ENCADREMENT DE LA FORMATION

Consultante en ressources humaines diplômée en management des ressources humaines et possédant une expérience professionnelle dans la mise en place et la conduite des entretiens professionnels.



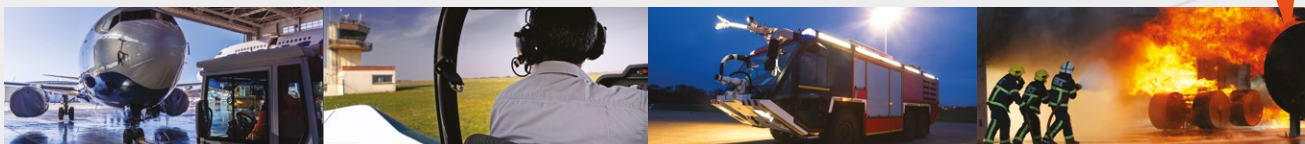
CALENDRIER

En Inter ou en Intra sur votre aéroport : nous consulter.



COÛT PÉDAGOGIQUE STAGIAIRE

650€ HT/ stagiaire.







L'OFFRE DE FORMATION 2024

Gestion des conflits





MANAGER LES CONFLITS DANS UN SERVICE AÉROPORTUAIRE



Les situations de tensions relationnelles touchent l'ensemble des activités aéroportuaires (clients, partenaires, fournisseurs, collègues, institutions...). Liées à la tertiarisation et la mondialisation des activités, ces tensions se sont accentuées avec la crise sanitaire et les tensions du marché du travail. Outre l'impact sur la productivité et les relations commerciales, elles affectent les relations de l'ensemble des collaborateurs et l'image globale de l'entreprise.

La formation « manager les conflits dans un service aéroportuaire » apporte les compétences nécessaires pour manager tous types de conflits et situations litigieuses.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ▶ Repérer et comprendre les tensions et les situations conflictuelles sur l'aéroport.
- ▶ Prendre en compte les conflits comme une opportunité d'amélioration dans le management de la structure.
- ▶ Mettre en place une méthode de résolution de conflit appropriée en fixant les règles de fonctionnement et les limites.
- ▶ Améliorer son savoir-faire et sa communication pour être un acteur efficace du management des conflits.
- ▶ Intégrer les méthodes et outils de la médiation dans sa pratique de management.
- ▶ Mobiliser des ressources internes et externes pour maintenir un bon climat au quotidien.

LE PROGRAMME

- ▶ Définition et caractéristique du conflit :
 - Les conflits dans le secteur aéroportuaire, causes et enjeux,
 - Représentation du conflit, réponses apportées, conséquences,
 - Historique, les principales théories du conflit et le développement des modes amiables,
 - Passage du désaccord au conflit, analyse de la dynamique conflictuelle,
 - Les mécanismes du conflit.
- ▶ Intégrer les conflits dans le management de l'entreprise :
 - Quelques pistes de réflexion,
 - Les dispositifs ressources (médiation, conciliation, arbitrage, procédure participative).
- ▶ Méthode de résolution du conflit :
 - Analyser les causes,
 - Faire exprimer les émotions,
 - Repérer les jeux psychologiques,
 - Trouver des solutions
- ▶ Méthodes et outils de médiation :
 - Déroulement d'une médiation,
 - Analyser le conflit (faits / émotions),
 - Adopter une posture d'écoute active,
 - Rédaction d'un accord.
- ▶ Améliorer son savoir être et sa communication :
 - Identifier son positionnement face au conflit,
 - Mettre en œuvre les techniques de communication liée à l'écoute active,
 - Le message verbal et non-verbal,
 - Savoir s'affirmer dans une situation de conflit.
- ▶ Anticiper les situations générant du conflit :
 - Distinguer les signes avant-coureur et agir de manière appropriée,
 - Maintenir un bon climat au quotidien (expression du désaccord, circulation de l'information...).



DURÉE DE LA FORMATION

3 jours (21 heures) - Groupe de 6 stagiaires.



PUBLIC CIBLÉ - PRÉ-REQUIS

Tous collaborateurs de l'entreprise.
Pas de pré-requis.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques et méthodologiques.
Exercices d'application.
Décryptage et analyse de cas.
Mises en situation sur des conflits inter-personnels.
Echanges et réflexion autour des situations apportées par les stagiaires.

Évaluation des acquis : questionnaire à la fin de chaque module de formation.
Remise d'une attestation de formation.



ENCADREMENT DE LA FORMATION

Consultante en ressources humaines, médiatrice diplômée et possédant une expérience professionnelle dans le management des conflits de l'entreprise.



CALENDRIER

Du 3 au 5 avril 2024 (Clermont-Ferrand).
Du 14 au 16 octobre 2024 (Clermont-Ferrand).
En intra sur votre aéroport : nous consulter.



COÛT PÉDAGOGIQUE STAGIAIRE

1200€ HT / stagiaire.



AMELIORER SON SAVOIR-ETRE DANS L'ENTREPRISE

Dans une économie mondiale orientée vers la culture client, la mixité des équipes, le travail en mode projet et la tertiarisation des activités, le savoir être prend une place prépondérante. Développer son savoir être c'est savoir trouver le bon comportement avec ses clients, ses collègues, ses managers, en accord avec les valeurs de l'entreprise. La formation proposée permettra à tous les professionnels d'améliorer leur image et leurs attitudes pour répondre aux enjeux des entreprises.



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ▶ Adopter la bonne attitude au quotidien, donner une image positive de soi.
- ▶ Optimiser sa communication verbale et non verbale.
- ▶ Mieux gérer ses émotions dans l'environnement professionnel du 21^e siècle.
- ▶ Répondre aux situations de tension.
- ▶ Améliorer la capacité à s'intégrer dans une équipe.

LE PROGRAMME

▶ Définir les savoirs-être attendus dans l'entreprise :

- Définition du savoir être, son importance dans la vie professionnelle,
- Les savoirs être attendus dans la vie professionnelle,
- Prendre en compte les codes incontournables dans l'entreprise (le respect mutuel, les règles et les usages, la distance, l'utilisation des technologies),
- Prendre conscience de son image et de son rapport au savoir-être et savoir-vivre avec les autres.

▶ Optimiser la communication verbale et non verbale :

- Principes généraux de communication, l'importance du non-verbal,
- Exercices élémentaires d'amélioration de la communication verbale et non-verbale,
- Les techniques de l'écoute active,
- Développer l'affirmation de soi : savoir émettre une remarque, formuler un compliment, formuler un refus, répondre à une critique et à l'agressivité.

▶ Mieux gérer ses émotions :

- Définitions (émotions, humeur, affect),
- L'importance de la gestion des émotions dans l'environnement professionnel,
- L'utilité des émotions, les facteurs amplificateurs,
- Positionnement individuel dans le rapport à la gestion des émotions,
- Les techniques de régulation émotionnelle.

▶ Répondre aux situations de conflit :

- L'origine des tensions et le processus d'escalade (tension, conflit larvé, conflit ouvert),
- Les réponses habituellement mises en œuvre,
- Se positionner en utilisant la mécanique d'analyse et de résolution du conflit,
- Anticiper les situations conflictuelles par l'amélioration du temps relationnel et de la communication et le repérage des signaux d'alerte.

▶ S'intégrer dans une équipe :

- Définition, la place du travail d'équipe dans l'entreprise libérée,
- La dynamique du travail de l'équipe,
- Repérage de son profil de collaboration, forces et faiblesses,
- Les règles d'une collaboration efficace et motivante,
- Comprendre les différences culturelles pour s'adapter et dépasser les préjugés.



DURÉE DE LA FORMATION

2 jours (14 heures) - Groupe de 4 à 8 stagiaires.



PUBLIC CIBLÉ - PRÉ-REQUIS

Tous publics (salariés, stagiaires, chefs d'entreprises).
Pas de pré-requis.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques et méthodologiques et exercices d'application.
Tests de positionnement (mon image, mon profil de collaboration, mon score émotionnel).

Décryptage et analyse de cas et situations professionnelles.
Mises en situation et jeux de rôle.

Echanges et réflexion autour des situations et problématiques apportées par les membres du groupe.

Évaluation des acquis : exercices d'applications à la fin de chaque module de formation.
Remise d'une attestation de formation



ENCADREMENT DE LA FORMATION

Psychologue, consultante en management, communication et gestion des conflits.

Consultant en formation et gestion amiables des conflits, expert en stratégie de gestion des contentieux.



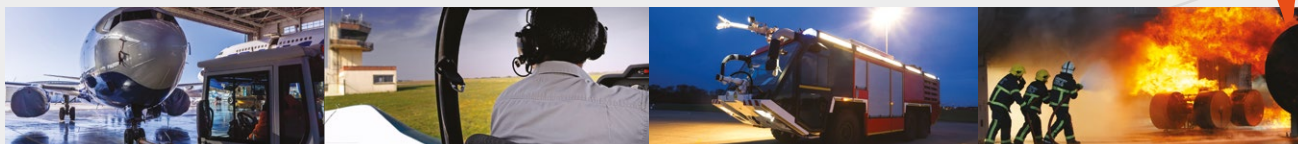
CALENDRIER

En Intra ou inter : nous consulter.



COÛT PÉDAGOGIQUE STAGIAIRE

800€ HT/ stagiaire.





RÉPONDRE AUX SITUATIONS DE RADICALISATION DANS L'ENTREPRISE



Les comportements extrêmes, qu'ils soient sociaux, culturels ou religieux, sont susceptibles de conduire à des actes de violence, dont l'entreprise est un des premiers lieux d'expression.

La formation a pour objectif de mieux comprendre les comportements radicalisés, de mettre en place des actions préventives et de traiter les différentes situations selon leur niveau de risque.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ▶ Comprendre la notion de radicalisation à travers le prisme de la criminologie.
- ▶ Identifier les vecteurs de propagande.
- ▶ Définir le cadre juridique et la responsabilité du chef d'entreprise.
- ▶ Définir des actions préventives.
- ▶ Détecter des signaux faibles de radicalisation.
- ▶ Développer les savoirs faire et savoir être adaptés face à une situation de radicalisation.

LE PROGRAMME

- ▶ Introduction :
 - Définir la notion de radicalisation,
 - Identifier les processus de radicalisation,
 - Comprendre l'idéologie radicale,
 - Identifier les différentes formes de radicalisation.
- ▶ Les vecteurs de propagande :
 - Les rôles d'Internet et des réseaux sociaux,
 - Rôle du groupe,
 - Les institutions (lieux de culte, prisons, associations).
- ▶ La stratégie de communication :
 - La théorie du complot,
 - Les grands thèmes fédérateurs en communication externe,
 - Le discours sectaire en interne.
- ▶ Identification de la radicalisation :
 - Typologie des radicalisés,
 - Identifier les indicateurs de basculement,
 - Observer un changement dans les attitudes, les comportements ou les mots.
- ▶ Prévenir et réagir face à un comportement radicalisé :
 - Enjeux de la radicalisation en entreprise,
 - Cadre juridique et responsabilité du chef d'entreprise (droit et jurisprudence),
 - Définir des actions préventives (observation, formation, surveillance informatique),
 - Intervenir lors d'une situation de radicalisation : détection et analyse, adapter ses techniques de communication, effectuer un signalement, répondre à des actes de violence.



DURÉE DE LA FORMATION

1 jour (7 heures) - Groupe de 4 à 10 stagiaires.



PUBLIC CIBLÉ - PRÉ-REQUIS

Directeurs, chefs d'entreprise, Responsables de service, responsables RH, Responsables Sécurité/Sécurité.
Pas de pré-requis.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques et méthodologiques.
Illustrations filmées.
Jeux de rôle (module 5).
Echanges autour des problématiques des participants.
Evaluation des acquis : questionnaire en fin de formation.
Remise d'une attestation de formation.



ENCADREMENT DE LA FORMATION

Criminologue diplômé en radicalisation et violence extrême.
Psychologue sociale et médiatrice diplômée.



CALENDRIER

En inter ou en intra : nous consulter.
Lieux de formation : Paris, Clermont-Ferrand, Châteauroux.



COÛT PÉDAGOGIQUE STAGIAIRE

En Inter : 700€ HT / stagiaire.
En Intra : nous consulter pour un devis personnalisé.





L'OFFRE DE CONSEIL 2024

Le conseil





INGÉNIERIE DE FORMATION

R Safety Training vous propose un ensemble d'actions afin de garantir la qualité et la conformité de vos actions de formation internes.

Les actions proposées prennent en compte la méthodologie préconisée par l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI).

► COACHING DES PERSONNELS DE PÉDAGOGIE (formateurs, évaluateurs, concepteurs, designers, responsable pédagogique)

Le coaching accompagne la mise en oeuvre des aspects techniques, méthodologiques, organisationnels et de communication de l'activité de formation interne.

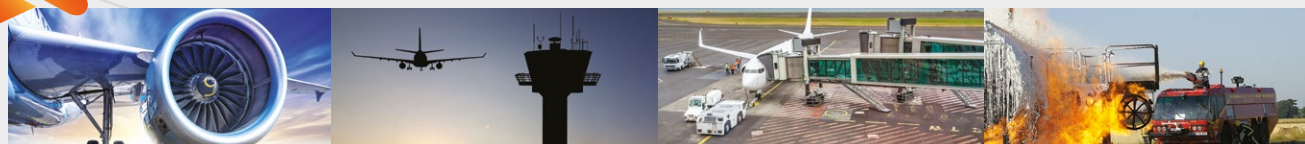
Il touche également les nouveaux formateurs pour faciliter leur prise de fonction et renforcer leur confiance.

► ÉTAT DES LIEUX DE LA PÉDAGOGIE INTERNE

Cette prestation permet de qualifier l'organisation et les outils mis en place pour dispenser la formation interne. A partir d'une analyse complète de l'activité (entretiens, observations, analyse documentaire), sur la base des critères de conformité préconisés par l'OACI et précisés dans le Décret du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de formation professionnelle continue, un rapport vous est remis précisant l'évaluation du degré de conformité pour chaque critère ainsi que la proposition d'axes d'amélioration.

► ACCOMPAGNEMENT DANS LA CONCEPTION D'OUTILS PÉDAGOGIQUES

En fonction de vos besoins, cet accompagnement va de la construction d'outils spécifiques (supports d'animation, exercices pratiques, tests d'évaluation, référentiels, architecture du programme de formation...) à la construction d'un cours complet.





RESSOURCES HUMAINES

Spécialiste de la fonction RH depuis plus de 20 ans, les consultants R Safety Training vous proposent leur expertise et leur expérience aéroportuaire dans les champs du recrutement, de la gestion des compétences et de la formation.



► RECRUTEMENT (personnels cadres et non cadres)

En fonction de vos besoins, nous prenons en charge l'ensemble du processus de recrutement ou seulement certaines étapes :

- Rédaction du profil de poste et du profil de candidature,
- Rédaction et diffusion de l'annonce,
- Réception et tri des dossiers de candidature,
- Passation des tests écrits et oraux de pré-sélection (dont tests psychotechniques),
- Présentation d'une short-list aux entretiens de sélection finaux,
- Aide à la décision,
- Accompagnement dans la prise de fonction,
- Gestion administrative (convocations, informations aux candidats...).

Quels que soient vos besoins, par une approche professionnelle et personnalisée, notre conseil permet d'améliorer la qualité et les délais de vos recrutements.

► GESTION DU PLAN DE FORMATION ANNUEL

Nous prenons en charge la **conception du plan de formation** selon 6 étapes clés :

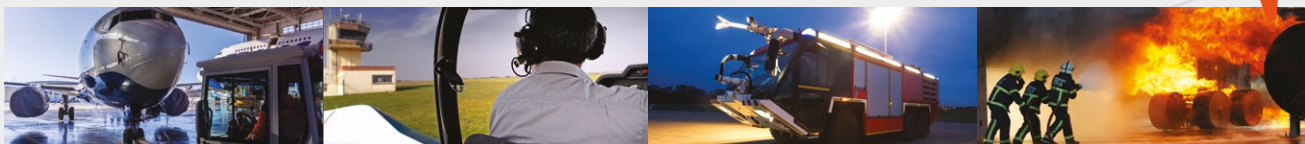
- Définition des orientations stratégiques,
- Analyse des besoins et des projets,
- Classement des actions et identification des financements,
- Chiffrage du plan,
- Priorisation des actions,
- Accompagnement dans les actions de communication.

Selon vos besoins, **nous assurons également la gestion et le suivi du plan de formation.**

► ACCOMPAGNEMENT GESTION PREVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES (GPEC)

La GPEC permet aux entreprises d'adapter les compétences de leurs salariés pour mieux répondre à leurs évolutions stratégiques. Dans ce cadre, nous prenons en charge les actions de diagnostic et d'accompagnement. Selon votre situation, notre action consistera en :

- **Un état de lieux** effectué à partir d'une analyse complète de la démarche et aboutissant à la remise d'un rapport précisant l'évaluation du degré de réalisation de chaque étape ainsi que la proposition d'axes d'amélioration,
- **La mise en oeuvre de la démarche** comprenant la méthodologie de mise en oeuvre, la construction d'outils adaptés et la conception du plan d'action ressources humaines qui en découle.





► COACHING EN MOBILITÉ PROFESSIONNELLE

Cette prestation s'adresse :

- **Aux salariés** qui souhaitent faire le point sur leurs compétences et leurs aspirations et bâtir un projet professionnel,
- **Aux entreprises** pour identifier les voies d'évolution ou de repositionnement des collaborateurs et les accompagner dans leur transition professionnelle.

Les étapes du coaching :

- Bilan professionnel et personnel,
- Bilan des motivations et du projet de vie,
- Bilan des compétences (savoirs, savoirs faire, savoirs-être),
- Définition du/des projet(s) et validation,
- Construction d'un plan de réalisation,
- Accompagnement dans les démarches de création/reprise d'entreprise,
- Accompagnement dans les démarches de Formation,
- Déploiement des actions de prospection, collecte d'offres, veille économique, développement du réseau,
- Accompagnement dans la prise de fonction (durant 6 mois).

Le coaching s'effectue en présentiel et/ou à distance. Nous mettons en oeuvre nos valeurs d'éthique, de disponibilité et de réactivité pour accompagner un projet professionnel s'intégrant dans un projet de vie réaliste et harmonieux.





GESTION DES CONFLITS

R Safety Training met en place des actions de médiation pour répondre à tous les types de conflits de l'entreprise :

- Conflits interpersonnels (entre employés, dirigeants et salariés, associés),
- Conflits au sein d'une équipe, entre différentes équipes,
- Violence verbale, sentiment de harcèlement,
- Litiges commerciaux avec des fournisseurs, clients, sous-traitants.

En raison de la tertiarisation et de la mondialisation des activités, les conflits sont fortement présents dans le quotidien de l'entreprise.

Le médiateur, tiers neutre, impartial et indépendant, va favoriser la restauration du lien entre différentes parties qui sont amenées à poursuivre leur relation professionnelle.

Savez-vous que dans 100% des cas, le processus de médiation permet d'imaginer des solutions qui ne sont pas trouvées en amont et qui respectent les attentes de chacun ? Pour cela, le médiateur va adopter **une approche particulière : faire exprimer les souffrances et les émotions pour ensuite s'appuyer sur les ressources des parties pour qu'elles trouvent par elles-mêmes des solutions à leur conflit.**

L'acquisition d'une autonomie et d'un savoir faire permettra ainsi une meilleure gestion des conflits à venir.

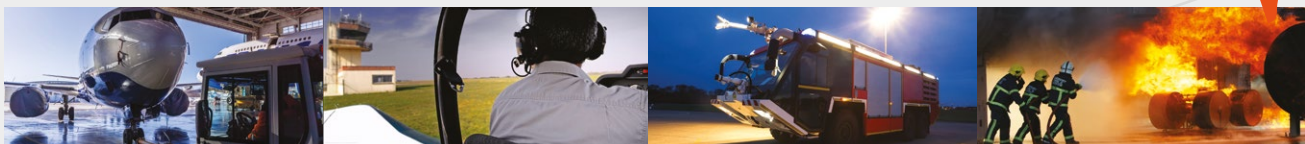
Le processus donne lieu à un accord qui peut être écrit et homologué par le juge compétent au choix des parties.

La médiation vous garantit **une démarche rapide, discrète, sur-mesure et intéressante sur le plan économique.**

La conduite du processus de médiation nécessite des compétences spécifiques en droit, méthodologie, psychologie, communication et gestion des émotions. Un médiateur diplômé vous garantit le respect de la méthodologie et de la déontologie en vigueur dans ce métier.

**N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER, EN TOUTE CONFIDENTIALITÉ,
POUR TOUTE DEMANDE DE RENSEIGNEMENT**

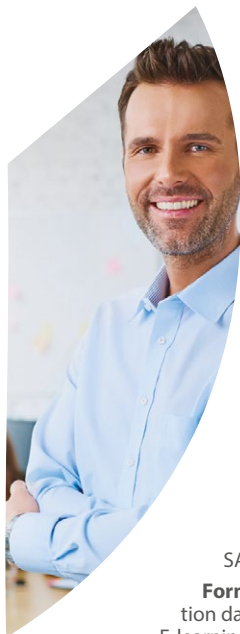
n.passelaigue@r-safety-training.eu
+33 (0)6 81 88 92 57





CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

(VERSION DU 1^{ER} JANVIER 2023)



1 - DÉFINITIONS :

Client : co-contractant de R SAFETY TRAINING.

Contrat : Devis signé ou bon de commande émis par le Client et validé par R SAFETY TRAINING ou convention de formation professionnelle conclue entre R SAFETY TRAINING et le Client.

Formation inter-entreprises : Formation sur catalogue réalisée dans les locaux de R SAFETY TRAINING ou dans des locaux mis à sa disposition par tout tiers et/ou à distance.

Formation intra-entreprise : Formation réalisée sur mesure pour le compte du Client, réalisée dans les locaux du Client, de R SAFETY TRAINING, de tout tiers et/ou à distance.

Formations en E-learning : Modules de formation dans un espace électronique sécurisé, en mode E-learning (ou Formations Ouvertes et A Distance - FOAD), accessibles depuis une plate-forme.

2 - OBJET :

Le présent document, ci-après «Conditions Générales de Ventes» (CGV), s'applique à toutes les offres de formation proposées par R SAFETY TRAINING et faisant l'objet d'une commande de la part du Client.

Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de R SAFETY TRAINING, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

3 - DISPONIBILITÉ ET OPPOSABILITÉ DES CGV

Les CGV sont mises à la disposition du Client sur le site internet de la Société (www.r-safety-training.com). La version applicable est celle disponible sur le site internet à la date de la commande. Une copie peut être remise au Client à sa demande.

La validation de la commande (signifiée par le Contrat) vaut adhésion par le Client aux CGV et à leur Annexe en vigueur au jour de la commande. Le Client se portant fort de leur respect par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents. La commande est réputée ferme et définitive lorsque le Client renvoie, par tout moyen, le Contrat signé (transmission électronique ou courrier).

Le Client reconnaît à cet effet que, préalablement à la signature du Contrat, il a bénéficié des informations et conseils suffisants par R SAFETY TRAINING, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.

Le fait que R SAFETY TRAINING ne se prévale pas à un moment donné de l'une des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

La société R SAFETY TRAINING se réserve le droit de réviser les présentes conditions générales à tout moment, les nouvelles conditions s'appliquant à toute nouvelle commande, quelle que soit l'antériorité des relations entre la Société et le Client.

4 - INSCRIPTIONS

Pour les **formations Inter-entreprises**, les inscriptions sont effectuées en renvoyant le bulletin d'inscription téléchargeable sur le site Internet, en complétant un formulaire par session. Les inscriptions sont closes 1 mois avant le démarrage de chaque session.

Pour les **formations Intra-entreprise**, un devis est communiqué gratuitement sur simple demande. Les sessions sont validées après réception du bon de commande ou devis signé. Les dates de formation sont décidées en commun dans un délais minimum d'1 mois après réception des documents de commande.

Pour les **formations sur-mesure**, un programme personnalisé et un devis sont communiqués sur demande. Les formations

sont validées après réception du bon de commande ou devis signé. Les dates de formation sont décidées en commun dans un délais minimum de 3 mois après réception des documents de commande.

Un entretien téléphonique est systématiquement organisé avant validation définitive de l'inscription, pour valider les pré-requis et caractériser les besoins spécifiques de formation.

Le vendeur se réserve le droit de refuser toute commande pour des motifs légitimes, notamment quand :

- Les délais d'accès ne sont pas respectés,
- Les pré-requis ne sont pas respectés,
- Il existe un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.
- Le nombre de stagiaires inscrits est insuffisant. Dans ce cas la société se réserve le droit d'annuler cette formation au plus tard une semaine avant la date prévue. Les factures d'acompte préalablement réglées seront alors entièrement remboursées.

Après validation de l'inscription par R SAFETY TRAINING, une convention de formation est envoyée, à signer par les deux parties. La convention précise l'intitulé de la formation, sa nature, sa durée, ses effectifs, les modalités de son déroulement et la sanction de la formation ainsi que son prix et les modalités de règlement.

Une convocation est adressée à chaque stagiaire 3 semaines avant le démarrage de la formation, précisant le lieu et les horaires de formation ainsi que les coordonnées du formateur référent et l'adresse du lien permettant de consulter le règlement intérieur de l'organisme de formation. Le programme détaillé est joint à ce courrier.

5 - TARIFS :

Le prix par participant est indiqué sur chaque fiche produit pour les formations Interentreprises. Les tarifs sont consultables sur le site internet de la société et sur le catalogue de formations de l'année en cours. Un devis est réalisé sur mesure et gratuitement pour les formations Intra-entreprise.

Les prix de vente sont indiqués en euros HT. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur au jour de l'émission de la facture correspondante. Le montant total dû par le client est indiqué sur le devis et la convention de formation en fonction des options choisies (coût pédagogique, frais d'hébergement, frais de restauration). Il est demandé un acompte de 30% avant le démarrage de la formation. La facture finale est envoyée en fin de formation pour règlement dans un délai de 30 jours sans escompte. Le règlement devra être effectué par virement ou par chèque à l'ordre de R SAFETY TRAINING.

6 - RÈGLEMENT DES PRESTATIONS :

Tout paiement postérieur aux dates d'échéance figurant sur les factures de la société R SAFETY TRAINING donnera lieu à l'application d'intérêts moratoires définis par la loi et les règlements en vigueur et à une indemnité forfaitaire de frais de recouvrement de 40 €. Elles sont exigibles sans qu'il soit besoin de mise en demeure.

En cas de paiement effectué par un OPCA, il appartient au bénéficiaire :

- De faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- De l'indiquer explicitement sur le bulletin d'inscription, sur le devis ou sur le bon de commande ;
- De s'assurer de la bonne fin du paiement par l'Opérateur de Compétences qu'il aura désigné.

Si l'Opérateur de Compétences ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

En cas de non-paiement par l'Opérateur de Compétences, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

7- ANNULATIONS/REPLACEMENTS/REPORTS :

Formulées par écrit, les conditions d'annulation sont les suivantes :

- En cas de renoncement par le client moins de 10 jours ouvrés avant la date de démarrage de la formation, R SAFETY TRAINING retiendra une somme forfaitaire de 200€ pour les actes de gestion.
- En cas de réalisation partielle, le client s'engage au versement des





CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (VERSION DU 1^{ER} JANVIER 2023)

sommes correspondant aux heures de formation réalisées ainsi qu'une somme forfaitaire de 200€ pour les actes de gestion.

• En cas d'annulation par R SAFETY TRAINING, il sera procédé au remboursement intégral des sommes versées par le client.

Pour les formations présentielles ou en E-learning, les remplacements de participants sont admis sans frais, sur communication écrite des noms et coordonnées du remplaçant.

R SAFETY TRAINING se réserve le droit de reporter la formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou les animateurs, tout en respectant la même qualité pédagogique du stage initial, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

8 - RÈGLEMENT INTÉRIEUR :

Le règlement intérieur de l'organisme de formation est consultable par le Client sur le site internet : www.r-safety-training.com.

R SAFETY TRAINING se réserve le droit d'exclure de toute formation présentielle, et ce à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement de la formation et/ou manquerait gravement au règlement intérieur.

9- ORGANISATION PÉDAGOGIQUE :

Les formations comprennent plusieurs modules qui font chacun l'objet d'une évaluation dont les résultats permettent la validation de la formation. Chaque stagiaire reçoit en fin de formation les supports de cours par voie dématérialisée.

Un accompagnement est proposé à chaque stagiaire durant les phases inter sessions ainsi que dans les 3 mois suivant la fin de la formation afin de faciliter la mise en œuvre des compétences sur le poste de travail.

L'évaluation post-formation est organisée dans les 6 mois suivant l'action de formation. Elle comprend un entretien permettant de mesurer le transfert des compétences sur le poste de travail.

10- ORGANISATION LOGISTIQUE :

Les formations se déroulent dans une salle de formation dédiée, équipée des moyens techniques appropriés (vidéoprojecteur, tableau blanc, paper-board) ainsi que d'une connexion Internet.

Pour les formations interentreprises, R SAFETY TRAINING propose en option une formule de restauration à signaler lors de l'inscription. Une liste d'hôtels proches du lieu de formation est disponible sur demande. Une pause café est organisée le matin et l'après-midi, comprenant boissons chaudes et rafraichissantes et petits gâteaux.

Toutes les formations se déroulent dans des locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

11- DOCUMENTS DE FIN DE FORMATION :

Une attestation de formation individuelle est remise à chaque stagiaire en fin de formation.

Le commanditaire de l'action de formation reçoit en fin de formation les fiche de présence signée demi-journée par demi-journée

Pour les formations Intra entreprise, un bilan du déroulement de la formation est envoyé au commanditaire.

12- RESPONSABILITÉ – INDEMNITÉS :

R SAFETY TRAINING s'engage à fournir la formation avec diligence et soin raisonnables. S'agissant d'une prestation intellectuelle, elle n'est tenue qu'à une obligation de moyens. En conséquence, R SAFETY TRAINING sera responsable uniquement des dommages directs résultant d'une mauvaise exécution de ses prestations de formation, à l'exclusion de tout dommage immatériel ou indirect (tels que pertes de données, de fichiers, perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner ou atteinte à l'image et à la réputation), consécutifs ou non.

En toutes hypothèses, la responsabilité globale de R SAFETY TRAINING, au titre ou à l'occasion de la formation, sera limitée au prix total de la formation.

Dans tous les cas, la responsabilité de R SAFETY TRAINING est exclue en cas de force majeure.

13 - CONFIDENTIALITÉ ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE :

Le Client ne peut utiliser les propositions, travaux, études et concepts, méthodes et outils de la société que pour les fins stipulées à la commande.

Le client s'engage à ne pas utiliser de matériel d'enregistrement audio ou vidéo lors des formations.

R SAFETY TRAINING détient seule les droits intellectuels afférents aux formations qu'elle dispense ; de sorte que la totalité des supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, orale...) utilisés dans le cadre de la commande demeure sa propriété exclusive.

Le Client s'interdit d'utiliser, reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations de la société ou à des tiers, les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition.

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents de nature économique, technique ou commerciale concernant l'autre partie, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat.

14 - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES :

Dans le cadre de la réalisation des formations, R SAFETY TRAINING est amené à collecter des données à caractère personnel. Ces données peuvent être partagées avec des sociétés tierces (prestataires, sous-traitants...) pour le strict besoin des formations. Conformément à la réglementation européenne (RGPD) et française en vigueur, R SAFETY TRAINING, en sa qualité de responsable de traitement, s'engage à traiter avec la plus grande attention les données à caractère personnel de ses clients et à prendre toutes mesures techniques et organisationnelles utiles afin de préserver la sécurité et la confidentialité de ces données à caractère personnel et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées, perdues, détournées, corrompues, divulguées, transmises et/ou communiquées à des personnes non autorisées.

Les personnes concernées disposent, sur les données personnelles les concernant, d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité, et d'opposition et peuvent à tout moment révoquer les consentements aux traitements. Les personnes concernées seront susceptibles de faire valoir leurs droits directement auprès de R SAFETY TRAINING en écrivant à l'adresse suivante : contact@r-safety-training.eu.

15 - COMMUNICATION :

Le Client autorise expressément R SAFETY TRAINING à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la conclusion d'un Contrat et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de ses documents commerciaux.

16 - LITIGES ET MÉDIATION :

En cas de différend relatif à une formation, le Client s'engage à s'adresser en premier lieu au service clientèle de l'entreprise au 06/81/88/92/57 ou par courrier électronique (n.passelaigue@r-safety-training.eu) ou postal à R SAFETY TRAINING – 1, rue des Vignes – 63670 ORCET.

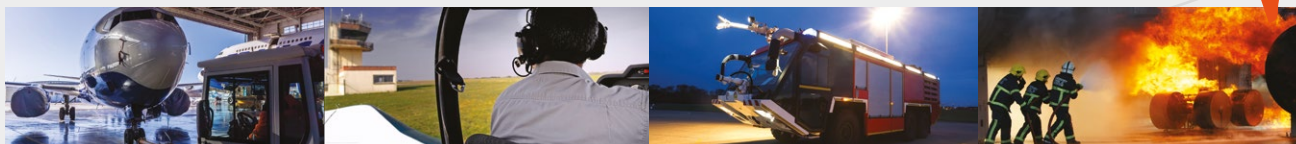
En cas de litige, les Parties feront leurs meilleurs efforts pour parvenir à un accord amiable.

Cette phase de tentative de résolution amiable constitue un préalable à toute action contentieuse.

À défaut d'accord amiable dans un délai de deux mois à compter de l'envoi de la première réclamation, par tout moyen permettant d'en déterminer la date, la Partie à l'initiative de la réclamation pourra saisir les tribunaux compétents. Tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résolution, leurs conséquences et leurs suites seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

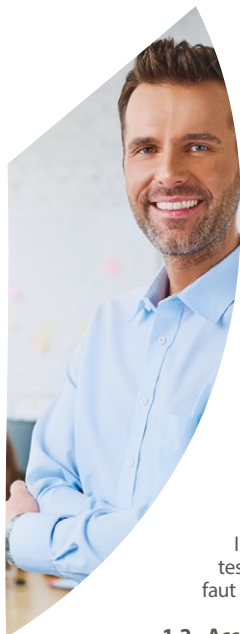
17 - DROIT APPLICABLE :

Le présent contrat et les CGV le régissant sont soumis à la loi française.





ANNEXE AUX CGV : CONDITIONS PARTICULIÈRES E-LEARNING (VERSION DU 1^{ER} JANVIER 2023)



Les présentes conditions régissent l'accès et l'usage par les clients de la société R SAFETY TRAINING de sa plate-forme pour l'exécution des prestations de E-learning. L'adhésion aux Conditions Particulières emporte adhésion au CGV dont elles constituent l'Annexe.

1 - ACCÈS AU SERVICE :

1.1 - Pré-requis technique :

Le client devra s'assurer préalablement, et durant toute l'utilisation du service, de la compatibilité permanente de son environnement technique avec la plate-forme employée R SAFETY TRAINING.

Il ne pourra pas se prévaloir, postérieurement au test préalable, d'une incompatibilité ou d'un défaut d'accès au(x) module(s) de formation.

1.2 - Accès au(x) module(s) de formation :

R SAFETY TRAINING accorde au Client une licence d'utilisation exclusive, inaccessible et non transférable de ses contenus de formation à distance.

L'ensemble des contenus sont mis à la disposition du Client, dans un portail e-learning, après la signature du Contrat.

L'accès aux Modules est géré par R SAFETY TRAINING.

Après réception du contrat, R SAFETY TRAINING transmet au bénéficiaire les identifiants (nom d'utilisateur et mot de passe) permettant l'accès à la plate-forme de formation avec « la traçabilité du travail effectué » (durées et horaires de connexion) et les notations conséquentes aux exercices proposés. Si la formation est prise en charge en totalité ou en partie par un organisme collecteur, l'identifiant et le mot de passe seront adressés à l'utilisateur après réception, par R SAFETY TRAINING de l'accord de prise en charge.

2 - MODALITÉS D'UTILISATION DU SERVICE :

2.1 - Droit d'usage personnel :

Les identifiants livrés par voie électronique au bénéficiaire sont personnels, confidentiels, inaccessibles et intransmissibles. Ils ne peuvent en aucun cas être cédés et/ou partagés avec une autre personne salariée ou non du client ou revendus. Le Client est responsable de la gestion et de la conservation des identifiants et mots de passe. Le Client est responsable des conséquences de leur utilisation.

R SAFETY TRAINING ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de toute utilisation frauduleuse de l'identifiant et du mot de passe du Client. Le Client s'engage à informer R SAFETY TRAINING de toute utilisation frauduleuse de l'identifiant et du mot de passe dès qu'il en a connaissance.

En cas de cession ou de partage constatés des identifiants, la société se réserve le droit de suspendre l'accès à la plate-forme, sans indemnité ni préavis.

2.2 - Durée et garantie du service :

Les accès à la formation commandée sont valables pour la durée spécifiée lors de la commande, et sont disponibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Il n'y a pas de limitation concernant la durée de chaque connexion, sauf panne éventuelle ou spécificités techniques du réseau internet.

Le Client disposera d'un délai communiqué par R SAFETY TRAINING pour consommer les licences d'utilisation des formations. Passé ce délai, la(les) licence(s) d'utilisation consentie cessera(ont) immédiatement.

L'hébergement des Modules sur les plateformes du Client et/ou la création de contenus digitaux sur mesure font l'objet de dispositions spécifiques à négocier entre les parties.

3 - DYSFONCTIONNEMENT TECHNIQUE :

Le client s'engage à informer la société R SAFETY TRAINING dans un délai de 24h de tout dysfonctionnement technique. La société R SAFETY TRAINING s'engage à remédier à tout dysfonctionnement technique dans un délai de 24h ouvrées. Passé ce délai, R SAFETY TRAINING prolongera la durée d'accès au module pour une période correspondant à celle de l'indisponibilité.

Néanmoins, R SAFETY TRAINING ne saurait être tenue pour responsable des difficultés de connexion en cas de rupture de l'accès internet ou de rupture de la connexion notamment due :

- à un cas de force majeure ;
- à des coupures de courant ;
- à des interruptions liées aux prestataires, hébergeurs et fournisseurs d'accès.

4 - MAINTENANCE :

La Société R SAFETY TRAINING se réserve la possibilité d'effectuer toute opération de maintenance sur son serveur et s'efforcera :

- De prévenir le Client au moins 24h à l'avance ;
- De limiter le temps d'interruption du service au strict minimum ;
- De proroger l'accès au module pour une durée correspondant à celle de l'interruption de service.

Le Client s'engage à ne pas réclamer d'indemnité à ce titre et déclare par ailleurs accepter tant les caractéristiques que les limites du service fourni par R SAFETY TRAINING.

5 - NON-CONFORMITÉ ET ANOMALIES :

Par « non-conformité » on entend le défaut de concordance entre le ou les module(s) livré(s) et le bon de commande signé par le client.

Par « anomalie » on entend tout incident, blocage, dégradation des performances, panne, non-respect des fonctionnalités définies dans la documentation mise à la disposition du client et des utilisateurs sur le site internet empêchant l'utilisation normale de tout ou partie du ou des modules de formation.

R SAFETY TRAINING ne garantit pas le fonctionnement ininterrompu et sans erreur du ou des modules.

Toute réclamation portant sur une non-conformité ou une anomalie du ou des modules livrés par rapport à la documentation précitée doit être formulée par écrit. Il appartiendra au client de fournir toute justification quant à la réalité des anomalies ou non-conformités constatées. Seule R SAFETY TRAINING peut intervenir sur le(s) module(s).

6 - LIMITE DES RESPONSABILITÉS :

R SAFETY TRAINING s'efforce d'assurer au mieux l'accès permanent à ses sites internet ainsi que l'exactitude et la mise à jour des informations disponibles sur ses sites mais n'est tenue que d'une obligation de moyens envers le client. La responsabilité de R SAFETY TRAINING ne saurait être recherchée en cas de non-respect par le client de ses obligations contractuelles.

Le Client ou le Bénéficiaire, professionnels du droit ou non, sont seuls responsables tant du choix des modules achetés, que de l'usage et des interprétations qu'ils en font, des résultats qu'ils obtiennent, des conseils et actes qu'ils en déduisent et/ou émettent. En aucun cas le contenu des sites objets des présentes n'a vocation à remplacer ou se substituer à la consultation d'un Conseil.

En tout état de cause, le montant de la garantie serait limité au montant des prestations facturées et réglées au titre de la commande identifiée et reconnue comme étant le fait générateur du préjudice.



+33 (6) 81 88 92 57
contact@r-safety-training.eu
8 rue Jean Racine
63800 COURNON D'AUVERGNE

www.r-safety-training.com